

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2017.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Marinette NOIR, Eliane BIANCHERI, Estelle MATHON, Véronique BOURGEON, MM. André BACHELIN, Régis CHANCRIN, Bertrand FROGET, Serge BONGARD, Yann FELIX, Serge VOLLE, Patrice PEY.

Absents excusés : Mme Myriam ESTRADE, Emmanuelle ANTHOINE, Odile LAFITTE, Delphine LALLIER, MM. François CHARRIN, Jordan LEGER.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Régis CHANCRIN.

La séance est ouverte à 19 h 15.

Délibération n°1: Attribution des marchés pour le projet de réhabilitation de l'école primaire.

Vu le code des marchés publics,

Vu la procédure de consultation MAPA mise en œuvre le 30 mars 2017 pour mise en concurrence dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation de l'école primaire et de l'accessibilité des écoles,

Il est proposé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Lot 1 : Démolition – Maçonnerie – VRD

Entreprise : VERT ET SPORT de ALIXAN (26)

Montant du marché : 168 532,14 €ht

Lot 2 : Charpente – Couverture - Zinguerie

Entreprise : RENOV'TRAITE de ROMANS SUR ISERE (26)

Montant du marché : 43 500,00 €ht

Lot 3 : Etanchéité

Entreprise : C.H.O.B de MORNANT (69)

Montant du marché : 11 832,91 €ht

Lot 4 : Menuiseries extérieures - Serrurerie

Entreprise : POIROT de CLAVEYSON (26)

Montant du marché : 69 645,47 €ht

Lot 5 : Menuiseries intérieures bois

Entreprise : PROPONNET de BEAUREPAIRE (38)

Montant du marché : 12 008,00 €ht

Lot 6 : Cloisons – Doublages – Faux Plafonds

Entreprise : VALLOIRE DECO de BEAUREPAIRE (38)

Montant du marché : 168 532,14 €ht

Lot 7 : Carrelage - Faïences

Entreprise : CARROT de SONNAY (38)

Montant du marché : 13 429,20 €ht

Lot 8 : Plomberie – Sanitaires - Chauffage

Entreprise : HAUTERIVES CHAUFFAGE de HAUTERIVES (26)

Montant du marché : 29 003,00 €ht

Lot 9 : Electricité – Courants faibles - VMC

Entreprise : POIPY de BEAUREPAIRE (38)

Montant du marché : 31 118,00 € ht

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Contrat de travail pour le poste de Direction du Palais Idéal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le contrat de travail à durée déterminée de la Direction du Palais Idéal arrivait à échéance le 31 mai 2017 ; c'est pourquoi une procédure de recrutement a été mise en place en vue de procéder au recrutement du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice du Palais Idéal.

L'avis de vacance d'emploi est paru le 6 février 2017 sur la plateforme : emploi-territorial.fr, pour un poste à pourvoir le 1^{er} juin 2017.

Au terme de la procédure de recrutement, la titulaire du contrat à durée déterminée est arrivée en 1^{ère} position du classement des candidats auditionnés. Celle –ci ayant été employée sur le poste de Direction du Palais Idéal durant 6 années consécutives, il est proposé de la recruter sur un emploi contractuel à durée indéterminée à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Débat sur le PADD – Prise en compte de l'agrandissement de la zone artisanale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 février 2017 concernant les orientations du PADD et notamment son volet 2 – ECONOMIE – COMMERCE – TOURISME.

Après débat et afin d'optimiser la zone d'activités des Gonnets, il est prévu de l'étendre au Sud, selon le plan ci-joint en annexe, pour renforcer le potentiel d'activités et d'emplois sur la commune.

Le conseil municipal ayant débattu sur les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire clôt les débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur la révision du PLU et notamment sur le volet 2 ECONOMIE – COMMERCE - TOURISME,
- DIT que :
- la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération,
- la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Modification simplifiée N°8 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose l'objet de la modification simplifiée n°8 du PLU de la Commune de Hauterives et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

M. le Maire rappelle son arrêté du 29 MAI 2017 ayant lancé la procédure de modification simplifiée du PLU.

Le conseil municipal décide

1 - de préciser les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

- Le dossier sera mis à disposition du public en mairie pendant un mois du 10 Juillet au 10 août 2017 ;
- Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Le public aura également la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : contact@mairie-hauterives.fr, pendant la durée de cette mise à disposition ;
- Les dates de mise à disposition lui seront précisées par un avis qui sera affiché en mairie et paraîtra dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;
- Les informations concernant la mise à disposition du public seront également publiées sur le site internet officiel de la commune ;
- Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit : Horaires d'ouverture : du mardi au samedi : 9h – 12h et les mardis et jeudis de 14h à 17 h.

2 - À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal et soumettra le projet de modification simplifiée n°8 à sa délibération pour approbation.

3 - Le Maire est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Vente d'une partie de la parcelle AV 52 à Monsieur Denis COLLOMB.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée AV 52 par Monsieur Denis COLLOMB. Il s'agit d'une petite remise attenante au bâtiment de Monsieur COLLOMB à proximité du cimetière communal.

Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande moyennant le prix de 500 €, auxquels s'ajouteront les frais de notaire et de bornage, puisqu'une division de la parcelle AV 52 sera nécessaire.

Il est proposé :

De céder une partie de la parcelle AV 52, constituant la petite remise du cimetière, attenante au bâtiment de Monsieur Denis COLLOMB moyennant le prix de 500 €, plus les frais de notaire et de bornage.

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente en l'office notarial de Hauterives

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Convention avec EPORA pour le site de l'ancienne Trésorerie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer avec EPORA et la Communauté de communes Porte de DROMARDECHE, une convention d'études et de veille foncière pour la valorisation du site de l'ancienne trésorerie.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre EPORA et les collectivités pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

Les parties s'engagent à conduire les études préalables permettant de préciser le périmètre opérationnel d'initiative publique, la définition du projet ainsi que les conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre.

EPORA assure une veille foncière sur le périmètre identifié comme présentant un intérêt stratégique, et peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte des collectivités.

La convention en précisera les conditions et est conclue pour une période de 4 ans.

Il est proposé :

D'Approuver le projet de convention d'études et de veille foncière sur le site de l'ancienne trésorerie de Hauterives entre la commune et la communauté de communes Porte de DROMARDECHE,

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

D'Autorise Monsieur le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre annexé à la convention de veille foncière, au profit de l'EPORA,

Il est précisé que cette subdélégation est offerte sur la durée et sur le périmètre fixé dans la convention d'études et de veille foncière, et de ses avenants qui interviendront le cas échéant.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 7 : SDED – Renforcement du réseau électrique Route du Laris – Poste de Chandebourg.

Monsieur le Maire présente le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme pour le projet de développement du réseau de distribution électrique de la route du Laris.

Montant des travaux : 9 083,16 € ht financés intégralement par le SDED.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2018 les opérations de recensement de la population.
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à désigner par arrêté municipal un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2018.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°9 : Compromis de vente pour cession de la parcelle AT 336

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de cession de l'immeuble cadastré AT 336 dans la grande rue à un cabinet d'architectes composé de Messieurs Cédric BASCOT et Sylvain MAGNAN.
La cession sera consentie au prix de 140 000 €
Un compromis sera signé en l'office notarial de Hauterives sur ce principe de cession.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 10 : Décision modificative N°1 – Budget principal

Vu le vote du compte administratif le 3 avril 2017,
Vu le vote du budget primitif voté le 3 avril 2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Opération 185 – Article 2313 – Accessibilité Mairie : + 30 100

Opération 188 – article 2313 – Bâtiments : - 30 100.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 11 : Tarifs Boutique

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,
Après en avoir délibéré,
FIXE le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs suivantes (TVA incluse), **à compter du 30 Mai 2017** :

libellé article	prix de vente ttc
ARTISANAT	
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00
PORTE CLE	7,60
CLIC CLAC	9,50
MAGNET CAILLOU	4,20
MOULAGE DEESSE	4,50
MOULAGE DES	4,50
MOULAGE ANIMAUX	4,50
MOULAGE CHIEN	16,00

MOULAGE GEANTS	16,00
MOULAGE PIERRE GM	8,00
MOULAGE PIERRE PM	4,50
MOULAGE PALAIS	28,00
SCHLUMPETERS	63,00
TRIPLETTE	44,00
CERCEAU	63,00
SCHLUMELEMENTAIRE	63,00
SPIRALE	59,00
LUCIOLE	74,00
LAMPE MUSICALE	79,00
SERPENT	20,00
TABLEAU GEANTS	39,00
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00
CABANE OISEAU A FABRIQUER	9,50
ENVELOPPE CADEAUX	5,00
GUIRLANDE	11,50
MARQUE PAGE PLUME	5,50
PORTE CLE	15,00
BOUCLE D OREILLE	39,00
BOUCLE D OREILLEPA	25,00
PENDENTIF CORDON	29,00
PENDENTIFC GEANT CORDON	21,00
PENDENTIF PA CORDON PM	15,00
PENDENTIF PA CORDON GM	21,00
BRACELET CORDON	25,00
ENFANTS	
BOULE NEIGE	4,80
BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00
MEMORY	11,00
APPAREIL PHOTO ENFANTS	4,10
PELUCHE chouette	13,20
PELUCHE ecureuil	13,20
PELUCHE lapin	13,20
PELUCHE chauve souris	13,20
PELUCHE tortue	13,20
PELUCHE mouflon	13,20
PELUCHE cheval	13,20
JEU VIDEO	10,00
7 FAMILLES	12,00
TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50
PORTE CLE ANIMAUX TATIRI	5,40
PORTE CLE	2,20
FLUTIAU	6,50
TOUPIE QUID O	4,00
OOGIE JUNIOR	8,00
MOX	8,00
ANIMAUX QUI BOUGENT	2,80

BOULE REBONDISSANTE PAPILLON	4,50
BOULE REBONDISSANTE CHEVAL	4,50
BOULE VOLANTE	2,00
DROLES DE TETES	2,00
TOUPIES	4,00
OISEAUX SIFFLEURS	4,50
BENGAL TIGER	15,00
AFRICAN ELEPHANT	15,00
NILE CROCODILE	15,00
SILKA DEER	15,00
COLORIAGE (3 modèles)	3,00
MAQUETTE	2,50
CAHIER DE REVERIE BICHE	9,60
CAHIER DE REVERIE LAPIN	9,60
CAHIER DE REVERIE LOSANGE	9,60
CRAYONS MULTICOLORS	2,00
AFFICHE A COLORIER	7,00
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50
LIBRAIRIE	
LIVRET ILLUSTRÉ	4,50
ITINÉRAIRE D'ART SINGULIER	1,00
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00
CHASSAC DUBUFFET	25,00
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00
ART BRUT ABCD Bruno Decharme	24,00
ART BRUT MONNIN	15,50
ART BRUT M THEVOZ	40,00
FRANCE INSOLITE	28,90
LES BATISSEURS DE L'IMAGINAIRE	65,00
GAUDI CHEVAL VIE CROISÉE CHAZ.	4,00
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95
ART BRUT MEIZELS RELIÉ	59,95
ITINÉRAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20
L'ÉNIGME DE LA MANIE	16,20
ART BRUT DANCHIN	15,90
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00
ARTENSION	6,90
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00
ANARCHITECTE RICHARD GREAVES	20,00
DICTIONNAIRE DE NIKI	12,00
ALBUM DE NIKI	10,00
EXPO DE NIKI	18,50
GAUDI	9,99
ANDRÉ BRETON	4,60

LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90
BOMARZO	19,90
GALERIE MYAWAKI	25,00
PETIT PIERRE	17,25
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50
LE CORBUSIER	29,00
GURLHIE	28,00
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00
BETES A MORPHOSES	18,00
PARADIS L TRUC	19,50
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50
COLLECTION ART BRUT	24,90
DARGER	30,30
NEK CHAND	40,00
LA FABULOSERIE	29,00
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00
NIKI LA REVOLTE	29,00
BROCHURE TAROTS	15,00
LES EXCENTRIQUES	30,50
ALOISE	32,00
BLACKSTOCKS	20,35
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50
LIVRE PRAS	30,00
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00
DADA ART BRUT	7,90
RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00
AQUARELLE EN DROME	19,00
ARC EN CIEL	36,00
GUIDE DROME DES COLLINES	13,00
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99
GUIDE OFFICIEL	4,90
GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00
<i>PIERRES DE LA DROME</i>	22,00
<i>PATRIMOINE DE LA DROME</i>	24,00
GERTRUDE STEIN	27,00
DVD PALAIS PREVOST	15,00
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00
DVD NIKI	19,90
DVD ROUGE CIEL B.DECHARME	20,00
DVD B.DECHARME	25,00
CD OBSESSIONISTE	9,95
MERCI FACTEUR	14,20
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00
BD PALAIS	11,50
DUBUFFET PALETTE	18,00
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95
MECHANT MECHANT	22,00

VEHICULES ART BRUT	12,00
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90
JE SUIS UN ARTISTE	13,70
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,70
ART SANS SAVOIR	18,00
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50
ZIGOTO ELAN VERT	14,20
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00
POMPIDOU ELAN VERT	14,20
SAINT EXUPERY	9,00
COLORIAGE JC de CASTELBAJAC	12,20
LILY ET LILA	14,00
JUST MARRIED	14,00
HOMME A LA MER	20,00
DIS T AS VU ?	10,00
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,50
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00
PATATRAS	3,50
CITATIONS MUSEE PALAIS	3,50
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50
LIVRE BORNE	7,00
100 ANS 100 REGARDS	18,00
COMBIER GB	6,50
COMBIER D	6,50
ESPRIT DU LIEU FR	6,50
ESPRIT DU LIEU GB	6,50
ESPRIT DU LIEU NL	6,50
PATRIMOINE	7,90
LIVRE DENIZEAU	36,00
PREVOST BROCHURE	8,50
LIVRE PREVOST	55,00
PREVOST RELIE	55,00
PAROLES D'ARTISTE	6,50
MYSTERE CHEVAL	13,90
LIVRE BONCOMPAIN	13,60
LIVRE MANSSET	16,75
8 MANIERES DE REVER	15,00
SABLE DES CHEMINS	16,00
LECTURE ESOTERIQUE	10,00
CATALOGUE LA POSTE	7,90
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00
LIVRE COURAT	36,60
ILE DE Pâques	43,60

MAISON	
SET DE TABLE	6,60
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,20
MUG HEART NIKI DE ST PHALLE	16,00
MUG BESTIAIRE	8,90
SHOOTER	4,20
TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50
DE silhouette	5,00
DE brouette	5,00
DE Palais décor autour	5,00
DE Buste	5,00
PAPETERIE	
CARTES POSTALES	0,60
CARTES POSTALES enfants création	1,00
CARTES POSTALES artistes	1,00
CARTES POSTALES panoramiques	1,00
CARTES POSTALES Dozier	1,00
CARTES POSTALES Niki	1,00
CARTES POSTALES prestige	1,00
CARTES POSTALES Titouan	1,00
MARQUE PAGE TRENDY	6,00
MARQUE PAGE	0,50
MARQUE PAGE 3 D	12,00
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
ENVELOPPE	0,20
AFFICHES PALAIS COULEUR	6,50
AFFICHES PALAIS COULEUR	5,00
AFFICHES N ET B	6,50
AFFICHES LATTIER	6,50
AFFICHES RANCILLAC	6,50
AFFICHES HUMAIR	6,50
AFFICHES DIROSA	6,50
AFFICHES SANFOURCHE	6,50
AFFICHES KENT	6,50
AFFICHES TITOUAN	10,00
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50
AFFICHES PRAS	6,50
AFFICHES NILS UDO	2,00
AFFICHES POULAIN	6,50
AFFICHES JC DE CASTELBAJAC	6,50
DESSIN CHARLELIE	20,00
DIGIGRAPHIE	300,00
GOMME ANIMAL	4,50
GOMME OISEAU	4,50
GRAND CARNET HEART NIKI DE ST PHALLE	14,00

GRAND CARNET QUESTION MARK NIKI DE ST PHALLE	14,00
POT CRAYONS	3,20
STYLO LUMIERE	4,60
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60
STYLO METAL	4,60
STYLO BOULE	4,60
CARNET A5	5,00
CARNET BESTIAIRE	3,50
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80
CRAYONS ANIMAL	6,00
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET FROG NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET OISEAU DE FEU NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNETS "chien"	3,80
MAGNETS "défense" noir	3,80
MAGNETS "défense" rouge	3,80
MAGNETS "entrée"	3,80
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80
MAGNETS PHOTOS	3,80
TEXTILE	
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SACS PREMIUM	6,50
SACS SHOPPING	6,50
TEE SHIRT ENFANTS	14,90
PARAPLUIE	20,00
PONCHOS	2,50
VENTES ADDI	
BRIQUET	2,55
PORTE MONNAIE CLE N°17	5,70
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,05
PORTE CLE ROND METAL	5,95
PORTE CLE GOUTTE	4,95
LAMPES	5,50
MONNAIE DE PARIS	2,00
POISSONS PAPIER	4,50
Chocolat	3,00
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO BEN	
AFFICHE BEN	6,50
CATALOGUE EXPO BEN	18,00
CATALOGUE ETRANGE	7,50
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SAC TOILE	6,50
MAGNET ARTISTE	3,80
BLOC CUBE	8,00
BOITE A BONS POINTS	6,70
ELASTIC BOOK	18,50

TROUSSE	10,50
MINI BLOC	5,00
POT A CRAYONS	6,50
ET APRES CA	10,00
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00
FLUXUS CONTINUE	25,00
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00
C EST QUOI LA CULTURE	25,00
THEORIE DE L EGO	25,00
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00
LETTRE DE BEN AUX PEUPLES INQUIETS	30,00
carte postale	0,60
puzzle	20,00
catalogue boîtes aux lettres St Martin d'abbat	10,00
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO	
L INTRANQUILLE G Garouste	6,10
LES GAROUSTE COMLOT DE FAMILLE	24,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 h 00.